

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 84-2017

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	8/12/2017
Présents	18
Absents	5
Procurations	0
Votants	18

Par suite d'une convocation en date du huit décembre deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **quatorze décembre deux mille dix-sept à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : Aucune.

Absents : LEVENARD Christian, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BAJAN Andrée,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Modification des représentants du club des aînés au CCAS

Madame le Maire explique que les représentantes du club des aînés qui siègent au CCAS ont été modifiées : Monique MILLET a été désignée titulaire en remplacement de Mme LAFFON Ginette (Lucette AGUENIER suppléante).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** Monique MILLET comme représentante titulaire du club des aînés pour siéger au CCAS (Lucette AGUENIER suppléante) ;
- **Charge** Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités utiles pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Nicole QUILLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2017

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20171214-8402017-DE